

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2023



Octobre 2022

Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la société

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !

POURQUOI SE LANCER ?

- > Pour affirmer vos valeurs
- > Pour être utile aux autres
- > Pour mettre votre énergie au service d'une société solidaire
- > Pour construire un parcours qui vous ressemble



Victor, 16 ans, Bordeaux

« C'était vraiment incroyable ! On ne s'ennuie jamais, personne n'est mis de côté, on est tous soudés : la cohésion est juste magnifique. »

Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la société

3 ÉTAPES À VIVRE

1

Un séjour de cohésion

- 2 semaines
- Dans un autre département que votre département de résidence

2

Une mission d'intérêt général

- 84 heures ou 12 jours minimum au cours de l'année qui suit le séjour de cohésion
- Près de chez vous

3

L'engagement volontaire

- 3 mois ou plus
- Partout en France ou dans le monde
- Entre 16 et 25 ans

FACULTATIF

Qui est concerné et quand ?

Le SNU concerne tous les jeunes Français **de 15 à 17 ans** (au moment du séjour de cohésion) scolarisés ou non, en emploi, apprentissage, sans activité, etc.

Quand ?

Chaque volontaire peut choisir parmi les différents séjours proposés, en fonction de sa zone de congés scolaires.

Séjour février	Séjour avril	Séjour juin	Séjour juillet
• Zone C * du 19/02/2023 au 03/03/2023	• Zone A * : du 09/04/2023 au 21/04/2023 • Zone B * : du 16/04/2023 au 28/04/2023	• Toutes zones : du 11/06/2023 au 23/06/2023	• Toutes zones : du 04/07/2023 au 16/07/2023

1

Le séjour de cohésion

Vivre en collectivité, créer des liens nouveaux, se découvrir, découvrir la culture de l'engagement et affirmer sa place dans la société.

Les thématiques

Activités physiques, sportives et de cohésion

Autonomie : connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé

Citoyenneté et institutions nationales et européennes

Culture

Découverte de l'engagement

Défense, sécurité et résilience nationales

Développement durable et transition écologique et solidaire

Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics, centres de vacances, hôtels, etc. situés dans un autre département que le sien.

Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour. Chaque volontaire reçoit un certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage du Code de la route.

1

Le séjour de cohésion

Exemple d'une journée type :

07h00 - 8h00 Lever, petit-déjeuner

8h - 8h15 Lever des couleurs

8h30 - 9h30 Activités physiques et sportives

9h30 - 12h30 Activités
(ex. sensibilisation aux risques "sur ma route" et aux premiers secours)

12h30 - 14h Déjeuner

14h30 - 18h30 Activités
(ex. « Négociations européennes » et « découverte de la cybersécurité »)

18h30 - 19h Temps libre

19h-20h30 Dîner

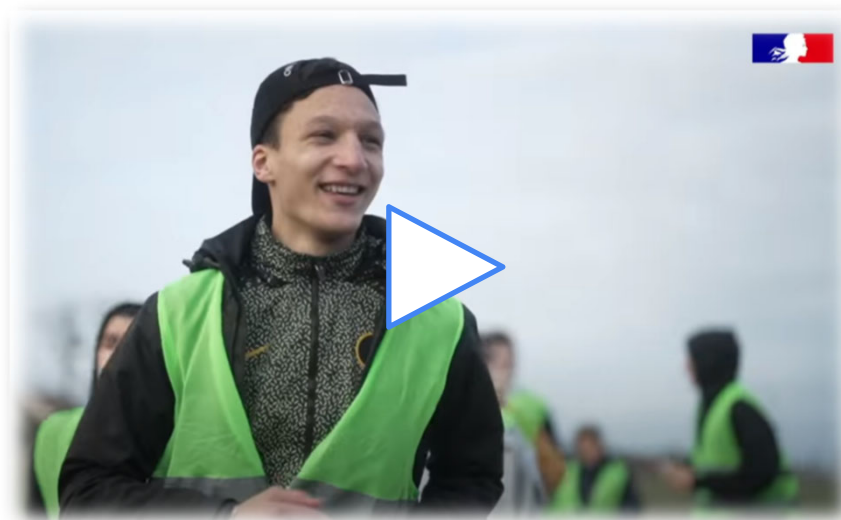
20h30 - 21h30 Démocratie interne

21h30 - 22h30 Temps libre / Coucher



Ils l'ont vécu, ils racontent !

Retour sur le séjour 2022



Pour visualiser cette vidéo
de 2 min 13 ,
une connexion internet
est nécessaire

2

La mission d'intérêt général

À la suite du séjour de cohésion, chaque volontaire effectue près de chez lui, une mission d'intérêt général. C'est un moment pour s'engager concrètement au service de la société, pour affirmer ses valeurs et pour consolider son parcours.

Les domaines

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement, citoyenneté, prévention, défense, mémoire, etc.



Exemples

- Participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif,
- Contribution au sein d'une association ou structure pour les personnes fragiles,
- Contribution à un chantier de restauration du patrimoine.

Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics, etc.

Quand ?

Tout au long de l'année. Minimum 84 heures ou 12 jours, hors temps scolaire.

Comment ?

Les volontaires consultent les offres de mission accessibles via leur compte volontaire : <https://moncompte.snu.gouv.fr/>

Les volontaires peuvent également :

- mobiliser directement une structure de proximité sous réserve qu'elle soit éligible : [structures éligibles](#)
- Faire reconnaître un engagement récent, utile aux autres et au service de la société en tant qu'équivalence de MIG.

2

La mission d'intérêt général



Le 01.03.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 1 – IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR

Irvin, 16 ans, faisait partie des 2 000 premiers volontaires du national universel (SNU). Après une première phase de cohésion, il a poursuivi son aventure SNU à...



Le 04.05.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 2 – AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE

Atteint d'autisme, Augustin fait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Découvrez sa mission d'intérêt général auprès des pompiers de Maubeuge.



Le 10.08.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 3 - CÉLIA ET LE 68^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE D'AFRIQUE

Célia, 16 ans, a choisi de réaliser la sienne au 68^e régiment d'artillerie d'Afrique, à la Valbonne. Retour sur son expérience en vidéo.



Le 16.09.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 4 : ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE

La Mayenne a été un département sévèrement touché par l'épidémie de la Covid-19. Alban, 16 ans, a voulu aider la population de son territoire à faire face à cette crise.



Pour visualiser ces vidéos de 2 minutes chacune, une connexion internet est nécessaire

3

L'Engagement volontaire (facultatif)

Pour prolonger votre engagement au service d'une société plus fraternelle et solidaire, vous pouvez poursuivre, avant vos 25 ans, avec une période d'engagement dans un dispositif de volontariat existant tel que le Service civique, qui est indemnisé, ou par du bénévolat : jeveuxaider.gouv.fr

Dispositifs de volontariat existants pouvant être mobilisés en phase 3 :

- Le service civique,
- Les jeunes sapeurs-pompiers,
- La réserve civique,
- Les réserves opérationnelles des armées (armée de terre, armée de l'air, marine nationale, etc.), de la gendarmerie nationale et de la police nationale,
- Le corps européen de solidarité,
- Le volontariat à l'international,
- L'engagement associatif,
- Le service militaire volontaire,
- Le service militaire adapté,
- Etc.

Où ?

Dans des secteurs très variées : Accompagnement des personnes, préservation du patrimoine, environnement, défense et sécurité, etc.

Qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans qui le souhaitent.

Quand ?

L'engagement peut durer de 3 mois à un an

Questions / réponses

Est-ce que c'est gratuit ?

La participation au SNU est gratuite !
Le transport est pris en charge par le SNU (sauf en cas d'affectation exceptionnelle au sein du département de résidence), ainsi que l'alimentation, les activités et la tenue SNU.

Quels sont critères de sélection des volontaires ?

Il faut uniquement avoir entre 15 et 17 ans à la date du séjour de cohésion et avoir la nationalité française.

Questions / réponses

Combien de temps dure le séjour de cohésion ?

2 semaines.

Je ne suis pas sûr d'être disponible, que faire ?

Pour des soucis d'organisation, il n'est pas possible de déroger aux dates prévues pour le séjour de cohésion. Assurez-vous d'être disponible le jour du départ et pendant l'intégralité du séjour. Grâce aux 3 sessions, il y a forcément une solution pour vous !

Questions / réponses

Est-ce obligatoire ?

Le SNU est pour le moment un dispositif basé sur le volontariat, il est donc non obligatoire. Ceux qui s'engagent dans le SNU sont cependant tenus d'effectuer le séjour de cohésion (phase 1) et une mission d'intérêt général (phase 2).

La phase 3 de poursuite de l'engagement sur une durée plus longue est, elle, optionnelle.

Est-ce que je peux m'inscrire avec des amis ou ma famille ?

Non, il n'est pas possible de s'inscrire en groupe. L'affectation s'effectue de façon aléatoire et il n'est pas possible de constituer des binômes ou équipes pour être affectés ensemble.

Questions / réponses

Où se passe le séjour de cohésion ?
Quand saurons-nous où nous partons ?

Le séjour de cohésion se déroule dans un centre d'accueil en dehors de votre département de résidence, sauf cas particulier. Vous connaîtrez votre lieu d'affectation quelques jours avant le départ sur [votre compte volontaire](#).

Pourquoi les jeunes portent-ils une tenue commune ?

La tenue permet d'atténuer les différences sociales. Il correspond à un principe de cohésion et d'unité tout au long du séjour.

Questions / réponses

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les centres d'accueil sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les jeunes sont regroupés en maisonnées mixtes de 10 jeunes encadrés par un tuteur.

Qui assure l'encadrement du séjour ?

Les volontaires sont encadrés au quotidien par des tuteurs, qui sont des adultes expérimentés et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Les centres sont dirigés par un directeur, assisté d'adjoints et d'un référent sanitaire.

Questions / réponses

Tous les modules du séjour de cohésion sont-ils obligatoires ?

La participation aux activités est obligatoire. Selon les thématiques, il est parfois possible de choisir entre différentes activités. Les modalités de mise en œuvre des activités peuvent être adaptées pour assurer la bonne participation de tous les volontaires.

Est-ce que je rentrerai chez moi le week-end ?

Non, vous resterez dans le centre d'accueil durant les douze jours de la phase de cohésion, y compris le week-end.

Questions / réponses

Est-ce que je dois faire la mission d'intérêt général pendant les vacances ?

Pas forcément. La mission est à réaliser dans l'année qui suit votre séjour de cohésion, hors temps scolaire. Elle peut être réalisée pendant les vacances ou non, de manière continue ou non, c'est à organiser en accord avec la structure d'accueil.

Comment trouver une mission d'intérêt général ?

Pendant le séjour de cohésion, vous découvrirez différents types de missions à l'occasion de forums et rencontres avec des bénévoles.

Après le séjour, vous pourrez découvrir les missions disponibles près de chez vous *via* votre compte volontaire SNU ou mobiliser directement une structure de proximité sous réserve qu'elle soit éligible.

Questions / réponses

Où puis-je me renseigner ?

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à consulter la foire aux questions disponible sur le site internet snu.gouv.fr . Concernant votre inscription SNU vous pouvez également envoyer un message à l'adresse contact@snu.gouv.fr.

Le SNU ne se raconte pas, il se vit !

Retrouvez des vidéos, des témoignages, des commentaires
sur le compte Instagram @snujemengage

